**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 5 (1867)

**Heft:** 32

Artikel: Les francs-maçons à Chillon : suite

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-179410

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

#### PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. — Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur Vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

## Les francs-maçons à Chillon.

П

Nous venons de passer une semaine d'angoisse.

Pour vous en convaincre, lecteurs, il suffit de vous donner la suite de l'entretien que nous avons eu avec un ami, à l'occasion de notre premier article.

- « Ces gens-là ne pardonnent jamais, souvenez-vousen !...» Voilà ce qu'il venait de nous dire du ton le plus grave lorsque nous répliquames, avec un sourire sur les lèvres: « Mais les francs-maçons sont-ils donc tant redoutables et tant à craindre?... rien, jusqu'ici, n'a pu nous en convaincre; nous en voyons tous les jours, à chaque pas; nous en comptons plusieurs parmi nos meilleurs amis et n'avons jamais vu chez eux rien d'extraordinaire; ils ont quelque chose de parfaitement humain dans la figure et nous ne sachions pas que jamais aucun de nos semblables ait été mangé par eux... Tout ce que nous savons, c'est qu'ils boivent quelquefois dans des verres à trois coins.
- Vous pouvez ricaner à votre aise, mais je vous le répète, les francs-maçons ne peuvent pas supporter qu'on s'occupe de leur institution, ni qu'on cherche à scruter leurs mystères. Aussi avez-vous jamais vu un seul journal oser s'occuper d'eux, excepté le vôtre?... Les francs-maçons ne pardonnent jamais. Si quelqu'un s'attaque à cette société, il trouve tôt ou tard le châtiment de sa médisance ou de son indiscrète curiosité.
- Allons donc, ce ne sont là que des plaisanteries. Dites-moi, je vous prie, en quoi consiste et comment s'exerce ce terrible châtiment dont vous parlez; où sont les instruments de vengeance de cet Ordre qu'il vous plaît d'entourer de tant d'épouvantails?...
- Monsieur, la puissance maçonnique est insondable, inconnue, immense; elle est à la fois partout et nulle part; ses agents sont nombreux, dévoués, fermes et incorruptibles. Le coupable est puni sans voir d'où vient le coup qui le frappe, sans pouvoir traduire personne devant les tribunaux.
- Expliquez-vous, enfin,... vous commencez à m'inquiéter.
- Eh bien, mon cher, un beau jour, un couvreur, un instrument de la providence maçonnique, laisse tomber une tuile sur votre passage et vous abat sur le pavé. Une fois tué, allez vous plaindre; on vous répondra que c'est par inadvertance que le couvreur a été la cause de votre mort. Autre exemple: Un maçon, un maçon véritable, perché sur un pontonnage,

laisse échapper un caillou et vous détourne la clavicule... pourrez-vous prouver dans ce fait une intention dolosive?.. Troisième exemple: Qu'un garçon coiffeur, initié aux mystères dont nous parlons, vous fasse asseoir sur son fauteuil, vous passe une serviette sous le menton et vous barbouille de savon, tout cela est très naturel; mais qu'au moment où il vous pose le rasoir sur la figure il veuille bien entrer dans une violente crise de nerfs et vous ouvrir une large boutonnière dans la peau, qu'arrivera-t-il? On ne déplorera pas plus votre malheur que celui du pauvre barbier, affligé par de si tristes attaques.

- Bah!... je n'aurais jamais supposé...
- Et que diriez-vous d'une ficelle tendue à trois pouces de terre, qui vous attrape par les pieds lorsque vous rentrez paisiblement à votre domicile, où le repos et le sommeil vous appellent.....

Nous étions en proie à un violent frisson, lorsque que notre ami reprit en ces termes:

- Tenez, je vais raconter un fait bien plus frappant, que je tiens de personnes dignes de foi. Ceci se passait en Amérique. Un initié, un misérable, était accusé d'avoir divulgué le secret. Toutes les loges furent averties, mais plusieurs semaines, plusieurs mois peut-être s'écoulèrent sans qu'on lui fit le moindre reproche; nul ne soufflait mot, et l'infidèle coulait sa vie comme à l'ordinaire, comme la conscience la plus tranquille et la plus innocente. Mais l'heure fatale arriva. Par une nuit sombre et pluvieuse de novembre, au moment où notre homme sortait d'un café, il est accosté par deux ombres, deux Hercules, qui le saisissent avec vivacité, l'enlèvent dans leurs bras nerveux comme un mannequin de carton, le posent délicatement dans une voiture, ferment la portière et... fouette cocher!... Il ne fut plus jamais question de lui, pas plus que s'il n'était jamais né!... qu'en pensez-vous de celle-là?...
- Eh! que voulez-vous que j'en pense, répondis-je tout ému, il me semble que c'est singulièrement porter atteinte à la liberté individuelle.

A la suite de ces dipour ne pas réfléchir profondément cidé à ne pas conteuses d'une passion contrariée et pour ne sommes encor eux sacrifice de ses préjugés au bonheur de que de la partie et à la tranquillité de ses vieux jours. La seule et de pg traces sur son cerveau. Mais les hommes de l'art articlosulta dissipèrent ses inquiétudes. Une fois qu'il eut pris posarti, il sentit son cœur soulagé d'un grand poids; il rougit sa faiblesse passée et sourit à un plus heureux avenir. Lorsque rfois l'orgueil aristocratique se réveillait en son cœur, il lui

écrit ce qu'on pense généralement parmi le peuple de la maçonnerie, et d'avoir donné le tableau des épreuves qu'elle fait subir à ses adeptes. Il fallait bien retracer ici toutes les absurdités auxquelles se livrent certains esprits à l'endroit de la maçonnerie, pour mieux les combattre et les détruire en leur opposant tout ce qu'il y a de beau et de vraiment utile dans cette association. Tel est notre but. Et, du reste, que ce que nous en avons rapporté soit vrai ou faux, nous dirons que ces épreuves sont nécessaires; elles doivent être appliquées à ceux qu'une simple et stupide curiosité pousse à entrer dans l'Ordre, sans en comprendre le but noble et utilitaire ; elles sont nécessaires pour ceux qui ne voient dans cette société qu'un moyen de parvenir, en cherchant à exploiter ce qu'il y a de plus beau dans cette grande œuvre philanthropique, au profit des intérêts personnels. Oui, à ceux-là de trembler et de craindre la chambre noire. Mais les bons, les bien intentionnés voient arriver, croyons-nous, le moment de leur réception avec une véritable joie. Ils sont aussi tranquilles que ce brave néophyte qui nous racontait, il y a quelques années, que lorsqu'il fut placé dans cette terrible chambre, qui n'a pour tout ameublement, assure-t-on, qu'un cercueil, un squelette et une petite lampe, il ne s'effraya point, il trouva seulement que le temps qu'on lui donnait pour se livrer à ses réflexions était un peu long. Alors, soulevant le couvercle de la bière et n'y trouvant rien, il s'assit dessus et alluma sa pipe. Il n'était donc pas si troublé et il aurait bien pu, en sortant de là, chanter la chanson de Panard sur les décorations de l'opéra:

> J'ai vu des dragons fort traitables Montrer les dents sans offenser, J'ai vu des poignards admirables Tuer les gens sans les blesser, etc.

En effet, et comme nous l'avons déjà dit, ce sont les épreuves morales auxquelles on s'attache essentiellement; il ne s'agit pas de savoir si le récipiendaire est capable de braver un danger physique, car il pourrait montrer en cela un courage intrépide et n'être qu'un très-mauvais maçon. Ce qu'il importe d'éprouver, c'est le sentiment d'humanité, qui est l'âme de la maçonnerie.

D'un autre côté, cette société a besoin de membres fidèles, moraux et persévérants dans l'œuvre commune, car bien que'elle soit peut-être celle qui a eu le plus d'influence et s'est répandue le plus rapidement dans le monde, elle est aussi celle qui a rencontré les plus d'ennemis.

Les Etats-généraux des Provinces-Unies furent les premiers qui s'alarmèrent du nombre toujours croissant des francs-maçons. Ils publièrent une ordonnance and 1735. dans laquelle ils déclaraient que quoi qu'on actif, toujours preture cette société qui fut contraire le vieillard et sa fille à aller preme parole d'honneur que lui et son compagniblées seraient néanjusqu'au jour auprès du corps du jeune Wittel emple en 1737. était trop faible pour résister aux sollicitations untés à Vienne, suppliait de se retirer, et la pauvre Aloïse fut conjeuses qui, suivre, bien qu'elle fût hors d'état de songer à dormir. Après un long intervalle de silence, Tony, surpris de l'actions and server les products de la pauvre de l'action de la pauvre de la pauvre de l'action de la pauvre de l'action de la pauvre de la pauvre de la pauvre de l'action de la pauvre de la pauvr

Après un long intervalle de silence, Tony, surpris de l'entirer stupeur dans lequel Ludwig était tombé, après un événen s'en qui lui avait rendu son Aloïse, s'efforça de l'en tirer.

- Monsieur, monsieur, dit-il, vous avez bon goût si c'est

En Suisse, où il semblait que cette société devait trouver un asile assuré, elle fut en butte aux persécutions de LL. EE. de Berne qui publièrent, le 3 mars 1743, une loi interdisant entièrement la société des francs-maçons dans leurs Etats. — Voici quelques passages extraits de cette curieuse pièce, que nous avons sous les yeux:

- « Ordonnons et statuons que tous nos Bourgeois et Sujets qui sont actuellement connus pour Franc-Maçons doivent dès à présent abjurer par serment devant nos Baillifs les engagements qu'ils ont pris dans la dite Société.
- » Quant à nos Bourgeois et Sujets qui sont Franc-Maçons mais qui ne sont pas connus pour tels, Notre Souveraine Volonté est que ceux qui se trouvent dans nos Etats soient tenus dans le terme d'un mois, à compter dès la publication des présentes, et ceux qui s'en trouvent absens, soient obligés dans le même terme à compter de leur retour de se dénoncer eux mêmes, savoir ceux qui se rendront dans nos autres Villes et Païs, à nos Baillis, desquels ils relèveront, afin qu'ils soient tenus sans délai d'abjurer leurs engagemens.
- » Afin que personne ne soit plus tenté de s'engager dans cette Société nous avons trouvé bon d'ordonner que tous ceux qui dans nos Païs aggrégeraient quelqu'un dans cette association, de même que ceux de nos Bourgeois et Sujets qui s'y feraient incorporer soit dans nos Païs ou ailleurs, seront les uns et les autres mis à l'amende de cent Ecus blancs et privés des charges, Bénéfices et Emplois dont ils se trouveraient actuellement revêtus dans Nos Païs, et s'ils n'avaient pas d'Emploi, ils seront déclarés inhabiles d'y parvenir et d'en desservir aucuns à la suite.
- » Nous reservans au surplus de punir rigoureusement les Rénitens. Ordonnons et commandons à tous nos Baillifs de faire publier en chaire et afficher les présentes aux lieux accoulumés. Donné en Notre Grand Conseil le 3 Mars 4745. »

(A suivre.)

## L'exposition universelle.

Lorsque, il y a quinze jours, j'adressais au Conteur quelques-unes de mes impressions sur l'exposition universelle, j'étais à Paris, à l'Exposition même. Cette vaste réunion de toutes les civilisations de la terre était là sous mes yeux, me montrant dans le même coin de terre les créations fantastiques de l'Orient et la puissance matérielle et morale de l'Occident. Aujour-d'hui, je suis loin de cette féerie, qu'on déclarerait irréalisable si on ne l'avait vue et bien vue, et c'est au souvenir que je dois faire appel pour continuer ma causerie sur cet immense événement de l'année 1867.

On l'a dit bien des fois déjà: l'exposition de cette année surpasse toutes les précédentes, non pas par son importance seulement, mais par la grande idée qui a présidé à son organisation; ce ne sont pas seulement les produits de l'imagination ou du génie industriel de chaque peuple qui se montrent à vous, ce ne sont pas seulement les richesses naturelles de chaque contrée, c'est la vie de chaque peuple et de chaque pays qui se